

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 300 Nettoyant pour chambre de combustion en acier inoxydable



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit** Sotin 300 Nettoyant pour chambre de combustion en acier inoxydable
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- 1.2.1 Utilisations pertinentes** Produit d'épuration
- 1.2.2 Utilisations déconseillées** Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
Société + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
Skin Corr. 1A : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Met. Corr. 1 : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.
- Pictogrammes de danger**
- 
- Mention d'avertissement** DANGER
- Contient :** Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium
- Mentions de danger** H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+ P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
- Produits de nettoyage, 648 / 2004 / CE, contient**
< 5 % phosphonates
< 5 % agents de surface non ioniques
< 5 % agents de surface anioniques
- 2.3 Autre dangers**
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants****Description**

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Étasulfate de sodium	204-812-8 01-2119971586-32-xxxx	126-92-1	1 - <5	Skin Irrit.2, H315 ; Eye Dam. 1, H318
Hydroxyde de sodium	215-185-5 01-2119457892-27-xxxx	1310-73-2	2 - <5	Skin Corr. 1A, H314; Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318
Métasilicate de disodium	229-912-9	6834-92-0	1 - <5	Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335; Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318
Alcool éthoxylée C12-C14	500-213-3 01-2119487984-16-xxxx	68439-50-9	1 - <2,5	Aqu. Acute 1, H400; Aqu. Chron. 3, H412
Amides, coco alkyl, N-(hydroxyethyl), ethoxylated	500-211-2	68425-44-5	1 - <3	Eye Dam. 1, H318

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC).

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de projection de produit, changer de vêtements immédiatement.

Après inhalation

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. En cas des malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Moyens d'extinction non appropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Vapeurs / gaz irritants. Oxyde d'azote (NO_x) oxyde de carbone (CO).

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres indications

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les vêtements de protection individuelle (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre / le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Veiller à une bonne aspiration sur l'environnement de transformation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Avant les pauses et avant de quitter travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines. Empêcher les infiltrations dans le sol. Ne pas stocker avec des acides et des agents oxydants. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas D'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle (FR)**

Composant	[ml/m ³]	[mg/m ³]	Remarque générale
Hydroxyde de sodium		2	VME FT 20

DNEL**126-92-1 Étasulfate de sodium**Industrie, inhalation, long-terme – systémique effets: 285 mg/m³.

Industrie, dermique, long-terme – systémique effets: 4060 mg/kg bw/d.

Consumer, dermique, long-terme – systémique effets: 2440mg/kg bw/d.

Consumer, orale, long-terme – systémique effets: 24 mg/kg bw/d.

Consumer, inhalation, long-terme – systémique effets : 85 mg/m³.**1310-73-2 Hydroxyde de sodium**Industrie, inhalation, long-terme – locaux effets : 1 mg/m³.Consumer, inhalation, long-terme – locaux effets : 1 mg/m³.**68439-50-9 Alcool éthoxylée C12-C14**

Industrie, dermique, long-terme – systémique effets : 2080 mg/kg bw/d.

Industrie, inhalation, long-terme – systémique effets : 294 mg/m³.Consumer, inhalation, long-terme – systémique effets : 87 mg/m³.

Consumer, orale, long-terme – systémique effets : 25 mg/kg bw/d.

Consumer, dermique, long-terme – systémique effets: 1250mg/kg bw/d.

PNEC**126-92-1 Étasulfate de sodium**

Sol (agricole): 0,22 mg/kg dw.

Sédiment (eau de mer) : 0,15 mg/kg dw.

Sédiment (eau douce) : 1,5mg/kg dw.

Station d'épuration (STP) : 1,5mg/l.

Eau de mer : 0,01357 mg/l.

Eau douce : 0,1357 mg/l.

68439-50-9 Alcool éthylée

Sol (agricole) : 1 mg/kg dw.

Sédiment (eau de mer) : 31 mg/kg dw.

Sédiment (eau douce) : 31 mg/kg dw.

Station d'épuration (STP) : 10000 mg/l.

Eau de mer : 0,0437 mg/l.

Eau douce : 0,0437 mg/l.

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Prévoir une aspiration.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent reprendre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166 :2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion :

> 0,7mm ; Caoutchouc butyle, > 480min (EN 374)

En cas de contact par projection :

> 0,7 mm ; Caoutchouc nitrile, > 480min (EN 374)

Protection du corps

Vêtements de protection résistant aux bases.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Filtre à combinaison multiple ABEK (DIN EN 14387).

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
Couleur	vert, limpide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	13
Point de fusion / point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm ³]	1,08
Solubilité(s) avec l'eau	complètement miscible
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

Température de décomposition non déterminé

Viscosité non déterminé

Propriétés explosives non déterminé

Propriétés comburantes non déterminé

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts. Corrosif pour les métaux. Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatiblesAcides.
Agent d'oxydation.
Différents métaux.**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****6834-92-0 Métasilicate de disodium**

Oral LD50 600-2100 mg/kg rat (IUCLID)

126-92-1 Étasulfate de sodium

Dermique LD50 > 2000 mg/kg rat

Oral LD50 > 2000 mg/kg rat

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Oral LD50 2000 mg/kg rat (Lit.)

Dermique LD50 1350 mg/kg lapin (IUCLID)

68439-50-9 Alcool éthoxylé

Dermique LD50 > 2000 mg/kg rat

Oral LD50 > 2000 mg/kg rat

Inhalation LC50 / 4h > 1,6 mg/l rat

68425-44-5 Amides, coco alkyl, N-(hydroxyethyl), ethoxylated

Oral LD50 > 2000 mg/kg rat

Effet primaire d'irritation**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****6834-92-0 Métasilicate de disodium**

LC50 / 96h 210 mg/l Brachidanio rerio (IUCLID)

EC50 / 96h 261 mg/l Daphnia magna (IUCLID)

126-92-1 Étasulfate de sodium

LC50 / 96h > 100 mg/l Danio rerio

EC50 / 3h > 100 mg/l Boues activée

EC50 / 72h > 100 mg/l Desmodesmus subspicatus

EC5 / 48h > 100 mg/l Daphnia magna

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

LC50 / 96h 35 – 189 mg/l Poisson

LC50 / 96h 45, 4 mg/l Oncorhynchus mykiss (IUCLID)

EC50 / 24h 76 mg/l (50%) Daphnia magna

68439-50-9 Alcool éthoxylé C12-14

LC50 / 96h 0, 88 mg/l Brachidanio rerio

EC50 / 72h 0, 41 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

EC50 / 48h 0, 26 mg/l Daphnia magna (OECD 202)

68425-44-5 Amides, coco alkyl, N-(hydroxyethyl), ethoxylated

EC10 > 100 mg/l Pseudomonas putida

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT non applicable
vPvB non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Disposition du même rang avec le traitier / l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060204* hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium
070601* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Emballages non nettoyés

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA UN 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR/RID/ADN**

UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA
(Hydroxide de sodium, métasilicate de disodium)

IMDG/IATA

UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA
(Hydroxide de sodium, métasilicate de disodium)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID/ADN**

Classe 8
Étiquette 8

IMDG/IATA

Class 8
Label 8

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EmS: F-A, S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

Indications complémentaires de transport**ADR/RID/ADN**

Quantités limitées (LQ) 1l
Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1l
Excepted quantities (EQ) Code: E2

UN "Model Regulation"

UN3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA
(Hydroxide de sodium, métasilicate de disodium)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions de CEE**

1991/689 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE (2008/47/CE) ; 453/2010/CE ; (UE) 2015/830

Règlements de transport

ADR (2015) ; IMDG-Code (2015, 37. Amdt.) ; IATA-DGR (2016)

Règlementations nationales (FR)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

VOC (1999/13/CE)

0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations**16.1 Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3 Autres informations sections modifiées

SECTION 1.1

16.2 Acronymes et abréviations

ADN:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS:	Chemical Abstract Service
CE :	Communauté Européenne
CEE :	Communauté économique européenne
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DNEL:	Derived No Effect Level
EC50:	Median effective concentration
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EmS:	Emergency Schedules
FT:	numéro de la fiche toxicologique publiée par l'INRS pour la substance ou sa famille chimique
GHS:	Globally Harmonised System
IATA:	International Air Transport Association
IATA-DGR:	International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations
IBC-Code:	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO:	International Civil Aviation Organisation
IFA :	Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
INRS:	Institute national de recherché et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
IUCLID:	International Uniform Chemical Information Database
LC50:	Lethal concentration, 50%
LD50:	Median lethal dose
Lit.:	littérature
MARPOL:	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC:	Predicted No Effect Concentration
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
VME:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle
VOC:	Volatile organic compound
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Aqu. Acute 1:	Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
Aqu. Chron. 3:	Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 3
Eye Dam.1:	Serious eye damage, Hazard Category 1
Met. Corr. 1:	Substance or mixture corrosive to metals, Hazard Category 1
Skin Corr. 1A:	Skin corrosion, Hazard Category 1A
Skin Corr. 1B:	Skin corrosion, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2:	Skin irritation, Hazard Category 2
STOT SE3:	Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel